Les exclus de l'école

Le nombre d'élèves renvoyés d'un établissement scolaire a pratiquement doublé en quatre ans. Face à des jeunes violents ou démotivés, l'école a de plus en plus recours à cette solution extrême et radicale., Oun dossier de CATHERINE PLEECK

'est la septième fois que Malik, 16 ans, change d'école. Lors d'une récente émission de notre partenaire «Quand les jeunes s'en mêlent» (sur la Première), il racontait sa dernière exclusion en date: «Je me suis fait renvoyer pour comportement, même si mes points étaient bons. On m'avait obligé à aller en professionnel. La section ne me plaisait pas. Je faisais un peu n'importe quoi: chahut, tout pour se faire remarquer. Déranger surtout.»

Des cas comme celui de Malik sont de plus en plus fréquents. Rien que pour les écoles de la Communauté française, le nombre de renvois a pratiquement doublé en quatre 2004-2005, 1.365 élèves ont été renvoyés de l'école, contre 704 élèves en 2000-2001.

« Même s'il ne s'agit que d'une partie infime de la population scolaire, on constate une certaine <u>banalisation</u> de l'exclusion, alors qu'elle doit, selon la loi, rester exceptionnelle», regrette Khaled Bouttafala, de l'association

Droit des jeunes. Environ 70 % de ces 1.365 dossiers concernent des exclusions en cours d'année. Les autres sont des cas de non-réinscription: l'école précise à un jeune qu'elle ne désire pas le réintégrer dans ses murs l'année d'après. Les motifs de renvois sont variables et souvent cumulés par un même élève. On retrouve notamment des absences non justifiées (32%), la violence physique entre élèves (15%), la vente ou l'usage de drogue (11%), le vol (8%), la violence vis-à-vis d'un membre du personnel (7%), le vandalisme (6%), le port d'armes (3%), le racket (2%) ou les actes racistes (1,4%)

Ces exclusions ne se décident généralement pas du jour au lendemain. «Le renvoi est l'aboutissement d'un long processus de socialisation qui n'a pas abouti », considère Marc Evrard, directeur de l'Athénée royal André Thomas à Forest. Cette année, il

a renvoyé onze élèves en cours d'année et treize jeunes ne seront pas réintégrés l'an prochain. « C'est une mesure extrême, un mal nécessaire, mais c'est loin d'être habituel ou peu réfléchi. Le renvoi n'est pas décidé tout de suite non plus. Il y a une gradation dans les sanctions. On commence, par exemple, par retirer quelques points à la note de comportement individuel. Et puis, il y a la retenue, le rappel à l'ordre, ensuite deux jours d'exclusion...»

Pour Marc Evrard, le renvoi scolaire

est envisagé pour le bien-être de l'école, mais aussi pour retirer le jeune d'un environnement qui ne lui est plus bénéfique, et provoquer chez lui un déclic. « Mais dans tous les cas, prendre cette décision reste un mauvais moment à passer, tant pour l'élève que pour nous », conclut le directeur.

DROIT DES JEUNES : ROUR CONNAÎTRE LE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SERVICE DROIT DES
JEUNES LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS, SURFEZ
SUR WWW.SDJ.BE.

Après le renvoi

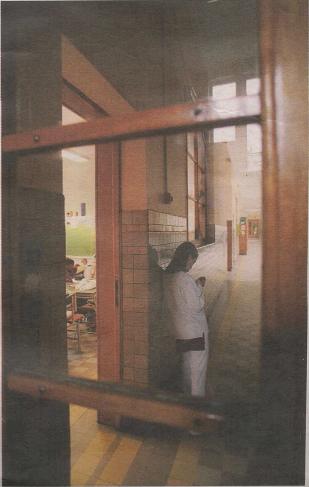
uand un jeune se fait virer de son école, le problème est reporté ailleurs. Il faut donc agir pour qu'une telle extrémité ne se reproduise plus. On constate souvent que les renvois d'école ne sont pas uniquement décidés parce qu'un élève a injurié un prof, a loupé des cours ou s'est bagarré avec d'autres élèves. Le problème est habituellement beaucoup plus important que cela. C'est ce que constate Marie-Rose Kadjo. Cette assistante sociale a créé, dans le Brabant wallon, l'association «L'entre-temps». Celle-ci aide les jeunes en difficulté.

«L'exclusion n'est qu'un symptôme très souvent partiel par rapport à un malaise, explique Marie-Rose Kadjo. Les jeunes qui sont amenés chez nous souffrent de troubles du comportement, ont des souffrances psychologiques, des difficultés à entretenir un lien avec leur famille, l'école, leurs relations...»

Pour remotiver et aider le jeune,

l'association prend en charge certains ados et tente de mettre en valeur leurs ressources et atouts plutôt que leurs problèmes. Histoire de casser l'image négative qu'ils ont d'eux-mêmes, des adultes et de la société en général.

C'est aussi le même type d'approche que mettent en place les SAS, les services d'accrochage scolaire, avec les élèves dont le dossier est très lourd. Ces institutions existent en dehors de l'école et prennent en charge les élèves exclus, les élèves en situation de crise et les élèves en décrochage. La mission première de ces SAS est que l'élève retourne le plus rapidement possible en classe. Pour l'instant, huit centres de ce type existent à titre d'expérience-pilote. Mais la ministre de l'Enseignement, Marie Arena, souhaite en ouvrir quatre de plus. Car jusqu'à présent, huit jeunes sur dix qui sont passés par ces structures ont ensuite réussi à réintégrer l'école...



Le renvoi est l'aboutissement d'un long processus de socialisation qui n'a pas réussi, estime le directeur de l'athénée royal de Forest. PHOTO J.-L. WERTZ.